

## **Le Syndicat National des Entreprises de Sécurité (SNES) s'engage en signant la "Charte de la Diversité"**



Le Syndicat National des Entreprises de Sécurité/SNES et IMS- Entreprendre pour la Cité, en charge de la «Charte de la Diversité» ont signé le 6 juin sur le stand du SNES\* au salon Siseq-Proseg 2007, une Convention de partenariat visant à promouvoir au sein des adhérents SNES et de toute la profession, la signature individuelle de la "Charte de la diversité". En tant que première organisation patronale représentative du secteur, le SNES a signé symboliquement la Charte, témoignant ainsi de son engagement citoyen.

**Historique :** Début 2004, le rapport «Les oubliés de l'égalité des chances» (Yazid Sabeg et Laurence Méhaignerie) publié par l'Institut Montaigne, lançait l'idée d'une Charte de la diversité pour encourager les entreprises à mieux refléter dans leur effectif la diversité de la population française, et à faire de la non-discrimination et de la diversité un axe stratégique.

La Charte a suscité l'intérêt de grandes entreprises qui ont directement contribué à sa rédaction, avec l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et l'Institut Montaigne. Le 22 octobre 2004, l'Institut Montaigne réunissait 35 dirigeants pour signer la Charte de la diversité.

Au 31 mai 2007, plus de 1200 entreprises ont signé la Charte de la diversité et se sont ainsi engagées à promouvoir la diversité, notamment culturelle et ethnique, en leur sein et aux différents niveaux de qualification.

Les partenaires du déploiement de la Charte de la diversité sont Alliances, ANDCP<sup>(1)</sup>, CJD<sup>(2)</sup>, DGEFP<sup>(3)</sup>, DPM<sup>(4)</sup>, Entreprise et Personnel, HALDE<sup>(5)</sup>, Institut de l'Entreprise, IMS-Entreprendre pour la Cité, le MEDEF<sup>(6)</sup> et l'ACSé<sup>(7)</sup>.



Cette nouvelle initiative en date du SNES s'inscrit dans sa longue démarche de professionnalisation et de partenariat citoyen du secteur :

- entamée dès 1992 avec la publication du premier " LIVRE BLANC de la Sécurité Privée", actualisé depuis à plusieurs reprises,
- poursuivie en 1996 par le lancement de l'unique «Charte Professionnelle de la Sécurité Privée » mise à jour en 2006
- confirmée par la conception, la rédaction et la diffusion en 2006 du "Code de déontologie Professionnelle de la Sécurité Privée"
- et solennellement réaffirmée par le lancement, toujours au Siseq-Proseg 2007 du LABEL SNES, ensemble de bonnes pratiques professionnelles, sociales, réglementaires, éthiques, déontologiques, citoyennes, qualitatives... dans

lequel trouve toute sa place la "Charte de la Diversité" appliquée au secteur de la sécurité privée.

Ce n'est donc là que la suite logique d'une démarche déjà inscrite dans le marbre, de la "Charte Professionnelle de la Sécurité Privée du SNES" et du "Code de Déontologie Professionnelle de la Sécurité Privée" qui, tous les deux, comportent des articles visant «à contribuer à l'effort d'intégration, d'insertion sociale et de respect de la diversité, de l'égalité des chances et de la non-discrimination... ». Cette signature intervient alors que le secteur de la surveillance humaine continue à être fortement créateur d'emplois. Caractérisé par une très forte présence de PME : plus de 2470 entreprises sur un total de 2500, le secteur enregistre des besoins d'embauches annuels moyens de 10 à 20 000 postes.

L'UNEDIC annonce des intentions d'embauches pour 2007 de l'ordre de 20 000 avec cependant un taux de difficulté à trouver des candidats de l'ordre de 50%. A l'horizon 2015, le Centre d'analyse stratégique (ex-Commissariat au Plan) annonce quant à lui 60 000 postes à pourvoir.

C'est pour répondre à cet enjeu et attirer les nouvelles recrues nécessaires que le SNES est engagé depuis plusieurs années dans une démarche volontariste de professionnalisation de l'ensemble des métiers de la sécurité privée.

Marquée en 2007, notamment, par l'instauration de l'obligation de formation préalable et la mise en place des métiers repères, la professionnalisation en sécurité privée a désormais son Label de référence : le LABEL SNES dans lequel la "Charte de la diversité" vient donc s'inscrire aux côtés de nombre d'autres engagements.

\* La signature de la Charte de la Diversité dans la Sécurité Privée a eu lieu le 6 juin sur le stand du SNES au salon SISEQ-PROSEG 2007, entre Fella Imalhayene, Chargée de mission Charte de la diversité et Jean-Luc Lattuça, Président du SNES, et en présence de Michel Meunier (Groupe Vigimark, membre du SNES), en charge de la diversité au CJD, Centre des Jeunes Dirigeants, partenaire du déploiement de la Charte.

EN SAVOIR PLUS SUR LE SNES ET LE LABEL SNES > [www.e-snes.org](http://www.e-snes.org)

EN SAVOIR PLUS SUR LE SNES ET LE LABEL SNES > [www.imsentreprendre.com](http://www.imsentreprendre.com)



Le Secrétariat Général de la «Charte de la diversité» est installé à IMS-Entreprendre pour la Cité, association destinée à encourager les entreprises à intégrer dans leur Politique de Responsabilité Sociale (RSE) des démarches sociétales innovantes. IMS est présidée par Claude BèBéar, dirigée par Henri de Rebol, Délégué Général et en son sein Fella Imalhayene est en charge de la Charte de la Diversité.

<sup>(1)</sup>ANDCP : Association Nationale des Directeurs et Cadres de la fonction Personnel

<sup>(2)</sup>CJD, Centre des Jeunes Dirigeants

<sup>(3)</sup>DGEFP Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

<sup>(4)</sup>DPM : Direction de la Population et des Migrations

<sup>(5)</sup>HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité

<sup>(6)</sup>MEDEF : Mouvement des Entreprises de France

<sup>(7)</sup>ACSé : Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'égalité des Chances